Le dépouillement du scrutin n'a été terminé à Roubaix, hier, qu'après onze heures.

Pendant et après, quelques bandes de tous jeunes gens, payés, sont venues, comme toujours, hurler devant les bureaux du *Journal de Roubaix*, des chants révolutionnaires et une chanson en patois composée contre notre directeur ; cela se dit sur l'air de : *à la façon de Barbari*. Cette chanson, a eu, du reste, les honneurs de l'impression. C'est la maison Xavier Dorion qui a bien voulu se charger de ce soin. Sur la place, en face de l'Hôtel-de-Ville, on entendait de temps en temps, à travers la *Marseillaise*, le refrain désormais connu :

Souvenez-vous, Alfred Reboux,
Qu'on va bétot vous coper l'cou.

A propos de chansons, nous en avons vu une, toujours imprimée chez Mme Xavier Dorion, et intitulée : *L'Hiver de 1879-1880*. On y raconte aux ouvriers que s'ils ont été secourus à cette époque, c'est exclusivement grâce à M. Armand Vienne et aux républicains.

L'auteur insiste de façon à bien persuader à ses lecteurs que les conservateurs sont restés absolument étrangers au magnifique mouvement de charité qui se produisit alors à Roubaix ; que les conservateurs n'ont, eux, que des insultes pour l'ouvrier.

Et dire que c'est à l'aide de pareils moyens que se fait la propagande révolutionnaire parmi les classes pauvres, — parmi celles qui ne lisent pas, qui ne comparent pas.

Lors des grèves, on a vu des agents radicaux réunir des grévistes illettrés pour leur *lire*, disaient-ils, le *Journal de Roubaix*. Et savez-vous ce qu'ils faisaient ? Ils remplaçaient le texte réel par un texte supposé, afin d'abuser et de surexciter leurs auditeurs.

C'est en vertu de la même tactique qu'au mois d'août dernier leurs chefs n'ont pas eu honte de s'en aller partout répéter que le *Journal de Roubaix* avait été injuste pour l'ouvrier lors des grèves. Depuis lors, on les a mis en demeure de donner une ligne en guise de preuve ; on leur a promis mille francs ; on les attend encore, ce qui ne les empêche pas de continuer leur métier et de répéter que tel ou tel conservateur connu insulte chaque jour les ouvriers et les appelle des « *canailles* » et déclare qu'il faut en faire de la *chair à pâté*.

La chanson consacrée à faire l'apologie de M. Armand Vienne contient là-dessus les insinuations les plus claires et les plus venimeuses. Elle porte cette signature : *Un membre de l'Union fraternelle*.

L'*Union fraternelle* est une société révolutionnaire.

Ces gens là n'ont qu'une arme à leur service, une seule : le mensonge ; mais ils s'en servent avec une audace et une perfidie insomparables.

On lit dans la *Gazette de Tourcoing* :

Le calme le plus parfait a régné hier en ville, pendant la durée des élections.

On entendait à peine au coin des rues les porteurs de bulletins criant le titre de leur liste.

Les porteurs de bulletins radicaux avaient pour la plupart, un long bâton de bois à l'extrémité supérieure duquel était emmanchée une pancarte, appel de M. Leloir, aux électeurs.

Entre 9 et 10 heures du soir, quelques coups de poing ont été échangés devant l'Hôtel-de-Ville, mais ces colères partielles n'ont pas eu de suite. Elles s'étaient engagées entre une vingtaine de jeunes gens ; elles se sont terminées par la *Marseillaise* et quelques refrains fabriqués par Victor Capart, pour la circonstance.

Vers minuit, les groupes électoraux un peu mutins, voyant que les résultats du scrutin, tardaient à se faire connaître, abandonnèrent la partie et se dispersèrent.

A 6 heures du matin seulement, le dépouillement était terminé. Il restait peu d'électeurs, au moment de la proclamation des élus.

Une patrouille de gendarmes a circulé pendant toute la nuit, dans la ville.

Le calme ne s'est pas démenti, malgré la défaite de la liste radicale.

M. Meillassoux inscrit dans son assentiment sur la liste des républicains modérés nous a adressé hier la lettre suivante qui nous est arrivée trop tard pour paraître dans notre numéro d'hier :

Roubaix, 9 janvier 1881.

Monsieur le Directeur,
Journal de Roubaix.

Je vous prie de bien vouloir faire connaître par la voix de votre journal que c'est à mon insu qu'on a porté mon nom sur une liste électorale que vous publiez dans votre édition de ce matin.

C'est une manœuvre contre laquelle je proteste hautement.

Veuillez insérer cette lettre dans votre prochaine édition et agréez Monsieur mes sincères salutations.

JEAN-BAPTISTE MEILLASSOUX.

Notre correspondant de Lannoy nous envoie ces détails sur les élections :

« A Lannoy, deux listes se trouvaient en présence, la liste municipale comprenant tous les conseillers en fonctions, et une soi-disant liste républicaine, qui ne différait de la première que par un seul nom. M. Valendueq, notaire, ayant été éliminé et remplacé par M. le docteur Croin. L'ancien conseil a été réélu entièrement, à l'exception de M. Valendueq, M. Deffrennes-Delerue, maire, n'ayant pas été élu par une majorité convenable, a annoncé à l'issue du scrutin qu'il refusait d'accepter les fonctions dans ces conditions, et a donné sa démission.

» A Lys, deux listes, bien tranchées se trouvaient en présence, l'élection se faisait sur la question de la nouvelle église et a donné des résultats qui ont étonné tout le monde. Le maire actuel, M. Delannoy et presque toute sa liste n'ont pas été réélus ; sur 16 conseillers nommés, 11 appartiennent franchement à l'opposition. Les autres étaient portés sur les deux listes.

» A Willems, M. Truffaut, maire, avait donné sa démission quelques jours avant le scrutin et désigné son gendre, M. Désiré Delattre pour le remplacer. Il y avait peu de rivalités, la liste municipale a passé presque en entier.

» A Sailly, l'ancien Conseil a été réélu en entier, sauf M. Dufermont.

» A Toufflers, pas de changement. Le maire a eu toutes les voix des votants, sauf une.

» A Hem, il y avait beaucoup de rivalité. La liste municipale a passé presque entièrement. »

Aux termes de l'article 48 des clauses et conditions générales du 16 novembre 1866, les entrepreneurs des travaux des ponts-et-chaussées ne pouvent recevoir le dernier dixième du montant de leurs travaux qu'après avoir justifié du paiement des indemnités afférentes aux dommages qu'ils ont pu causer aux tiers par le fait de la prise, de l'extraction, du transport ou du dépôt des matériaux destinés à l'exécution de ces travaux, ainsi que par l'établissement des chantiers et chemins de service.

Très souvent, la négligence des entrepreneurs ou l'indifférence des propriétaires empêche de régler ces dommages au cours de l'année pendant laquelle a été ouvert le crédit destiné à solder l'entreprise.

Dorénavant, pour éviter les complications d'écriture résultant de ce fait, l'administration consignera le solde de l'entreprise à la caisse des dépôts et consignations, lorsque les entrepreneurs ne produiraient pas, en temps utile, les justifications nécessaires Un article spécial sera désormais inséré à cet effet dans le devis des entrepreprises de travaux publics.

M. le ministre des travaux publics vient d'adresser une circulaire aux préfets, pour porter à leur connaissance ainsi qu'à celle des ingénieurs, les dispositions qui précèdent.

Nous savons que les évêques d'Angers et d'Angoulême ont ordonné, dans leurs diocèses respectifs, des prières publiques pour le repos de l'âme de Son Eminence le Cardinal Régnier.

On a retiré, hier, du canal de Roubaix, sur le territoire de Wasquehal, le cadavre d'une jeune fille, âgée de 18 ans et habitant cette commune.

L'enquête a établi que cette jeune fille s'était donné volontairement la mort. Elle avait quitté le domicile de ses parents depuis mardi dernier.

Par arrêté préfectoral, les Agents-Voyers dont les noms suivent ont été élevés d'une classe :

MM. Decoopman, actuellement de 2e classe à Hazebrouck ;

Petit (Edouard), actuellemanf de 3e classe à Cassel.

M. Saguez (Placide), agent-voyer cantonal de 4e classe à Steenvoorde, a été chargé de la circonscription de Lannoy, nouvellement créée.

M. Quarré (Alfred), agent-voyer cantonal de 5e classe à Merville, a été chargée du service de la circonscription de ambrai (Ouest), en remplacement de M. Sénéchal, appelé à Avesnes.

M. Clément (Emile), agent-voyer cantonal de 5e classe, actuellement attaché au bureau de M. l'Agent Voyer-Chef, a été chargé du service de la circonscription de Merville, en remplacement de M. Quarré appelé à Cambrai.

M. Lhotté a été chargé du service de la circonscription de Steenvoorde, en remplacement de M. Saguez; appelé à Lannoy.

M. Falempain a été chargé de la circonscription d'Hondschoote.

M. Quillet (Gustave), reconnu, audit concours, admissible à l'emploi d'Agent-Voyer cantonal, sera attaché au bureau de M. l'Agent-Voyer en Chef, en qualité de dessinateur et d'aide comptable, en remplacement de M. Clément, appelé à gérer la circonscription vicinale de Merville.

M. Riddez sera attaché au bureau de l'agent voyer principal d'Hazebrouck.

Le Comité de direction de la Compagnie du chemin de fer du Nord a décidé qu'une réduction de moitié prix sera accordée, tant à l'aller qu'au retour, à tous les ecclésiastiques qui, sur convocation spéciale, se rendront à Cambrai dans les journées du 10 et du 11 janvier par tous les trains.

Suivant la volonté exprimée par Son Eminence le Cardinal Régnier, dans son testament, une distribution de pain sera faite aux pauvres de la ville, de Cambrai, par les soins de MM. les doyens et des membres des Conférences de St-Vincent-de-Paul.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 8 janvier. — Aline Hautson, rue de la Lys, 17. — Louise Lemaire, rue St-Louis, maison Bayart. — Léon Roobier, rue de la Rondelle, 32. — Charles Devienne, rue du Tilleul, cour Tiers. — Napoléon Decourcelle, rue des 3 Ponts, maison Fremaux, 327. — Achille Deltour, rue Jacquart, 24. — Louise Stevens, rue de la Redoute, 83. — Célina Codron, rue St-Joseph, cour Toutlemonde, 5. — Camille Pollet, quai de Calais, maison Verstraete.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 8 janvier. — Léon Pruvost, 34 ans, aiguilleur, rue de Mouveaux, cour du lapin noir, 14. — Ann Mac-Lean, 60 ans, 7 mois, propriétaire, rue de Lille, 54. — Berthe Bayart, 4 mois, rue de l'Industrie, 15. — Hortense Brissot, 55 ans, journalière, Hôtel Dieu. — Jules Ghesquier, 22 ans, rattacheur, Hôtel-Dieu. — Pierre Rothier, 24 ans, tisserand, Hôtel Dieu.

Convois funèbres et Obits

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 11 janvier 1881, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie TRUFFAUT, veuve de Monsieur Alexandre LENNE, décédée à Roubaix, le 5 décembre 1880, dans sa 76e année — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame à Roubaix, le mercredi 12 janvier 1881, à 9 heures pour le repos de l'âme de Monsieur Pierre-Joseph LEMAN, membre du Tiers-Ordre, et des conférences de Saint-Vincent-de-Paul et de la confrérie du Très Saint Sacrement, époux de Dame Victoire BAYART, décédé à Roubaix, le 5 décembre 1880, à l'âge de 65 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LA SEMAINE THÉATRALE

La semaine théâtrale n'a rien de remarquable ni de fort attrayant. Dimanche et jeudi, les *Mousquetaires au couvent*, qui ne fatiguent pas encore la majorité du public; lundi, les *Mémoires du Diable*, dont nous avons parlé en temps et lieu ; mardi, *Kean*, qui a remplacé la seconde représentation de *Carmen* remise au lendemain par suite de l'indisposition de Mlle Arnaud. Un peu de critique sur ce drame dont nous n'avons rien dit à la première représentation, et qui, malgré ses défauts, tient sa place parmi les plus fortement charpentés d'Alexandre Dumas.

Cette pièce, il faut le remarquer tout d'abord, est basée sur une idée profondément immorale et corruptrice, à savoir : que le désordre, la débauche, le vice sont les compagnons naturels du génie, et une des conditions sans lesquelles il ne pourrait se développer. Voilà l'idée première de Kean, et il faut savoir gré à Dumas de l'avoir carrément exprimée dans ce sous-titre, *Desordre et Genie*.

Sans doute, et surtout lorsqu'il s'agit d'hommes de théâtre Dumas a trop souvent raison. John Kemble, Frédéric Lemaître, pour qui la pièce a été composée, et bien d'autres sont des preuves à l'appui de cette thèse ; mais, malgré ces exemples trop fréquents, le plus grand nombre des hommes de génie ne ressemblent nullement, et c'est fort heureux, au héros de Dumas.

La pièce en elle-même est ennuyeuse, malgré l'habileté de l'auteur et la hardiesse de ses procédés. Ce Kean qui de simple bateleur des places publiques s'est élevé au faite de la gloire, est admiré du peuple entier, aime de toutes les femmes, traité en ami par le plus grand personnage du royaume, et va toujours déclamant et blasphemant contre la société à l'instar d'Antony, devient fatigant, il faut le reconnaître. On finit par se demander si ses joies sont feintes, si ses désespoirs sont factices, et s'il ne *pose* pas incessamment dans le monde ainsi que sur la scène. Ce triste personnage qui en dépouillant Romeo et Hamlet vis se vautrer dans de basses orgies de taverne, ne nous inspire, malgré les beaux cotés de son caractère, aucune sympathie, et cela, parce que la débauche passée a l'état de coutume marque toujours le front d'une trace indélebile, et qu'en laisse toujours dans les excès de cette nature le meilleur de soi-même. Nous ne saurions nous intéresser beaucoup non plus à l'amour de Kean, amour bizarre *qui est toute son âme, tout son cœur, toute sa vie*, et sur l'immatérialité duquel personne ne se trompe.

Il ne saurait nous intéresser, et il contribue à nous enlever le peu de sympathie que pourrait nous inspirer l'artiste. Ne préfère-t-il pas cet amour furieux, malsain et coupable à l'amour pur et chaste de miss Anna, amour qui se révèle avec tant de candeur et d'innocence ? Certes, cet homme, malgré ses airs de grandeur, la noblesse native de son caractère et son beau génie, n'est pas un héros attrayant, et l'on ne peut s'expliquer la fascination qu'il exerce qu'en se rappelant la chute d'Eve, tant de fois renouvelée depuis.

Les autres personnages de la pièce, sauf miss Anna et le vieux domestique, sont moins sympathiques encore, car ils n'ont pour faire oublier leur orgueil, leur hypocrisie, leur nullité, leurs vices en un mot, ni la noblesse ni le génie.

La pièce, cependant, malgré le manque d'attrait et les longueurs, malgré l'ennui même, réussit toujours. Les phrases sentimentales dans lesquelles Kean *met son cœur à nu* font pleurer les femmes, et ses tirades pompeuses sur les inégalités sociales enlèvent les applaudissements de la masse.

M. Cosset a composé le rôle de Kean en artiste consciencieux ; mais le véritable côté du caractère lui a échappé, ou du moins la nature de son talent s'oppose à ce qu'il le mette en relief. Le Kean homme du monde, le Kean amoureux, le Kean ami du prince de Galles est là ; mais le Kean bateleur et saltimbanque, le Kean homme du peuple, le vrai Kean enfin, puisqu'il est resté tel au fond malgré les séductions de sa position présente, nous ne le retrouvons pas. M. Cosset n'a ni les emportements terribles, ni les fureurs aveugles que comporte le rôle et qui avaient fourni à Frédéric Lemaître un de ses plus beaux triomphes. Aussi, tout en rendant justice aux efforts de M. Cosset et au talent très réel qu'il a déployé, nous ne lui cacherons pas qu'il nous a paru plus complet et plus vrai dans les autres rôles qu'il a interprétés jusqu'ici.

La seconde représentation de *Carmen* a eu lieu mercredi et nous a confirmé dans l'opinion que nous avons émise tout d'abord. L'exécution prend de l'ensemble et de la sûreté. Mlle Arnaud qui était encore assez indisposée pour que le régisseur vint réclamer l'indulgence du public avant le lever du rideau, a été accueillie avec la même faveur que d'habitude. L'indulgence des Lillois à l'égard de cette artiste est vraiment inépuisable. Nous l'en blâmons d'autant moins que nous sommes entièrement sous le même charme.

Vendredi, froide soirée pour les débuts de M. Mayan, première basse. Il ne saurait du reste en être autrement. D'un côté, le public, fatigué des débuts incessants et qui se trouve en face d'un quatrième aspirant au même emploi, est naturellement disposé a mal juger un artiste; de l'autre, l'artiste, qui se sait devant un juge difficile, qui pense aux échecs successifs de ses prédécesseurs, et qui sent la froideur répandue pour ainsi dire dans l'atmosphère de la salle, ne peut s'empêcher de trembler, et perd une partie de ses moyens. Donc, double difficulté pour réussir, et double difficulté pour juger.

En présence de ces faits, nous nous abstiendrons aujourd'hui de toute appréciation, et nous attendrons pour exprimer une opinion quelconque le second début de M. Mayan. Qu'il soit satisfaisant ainsi que le troisième, c'est ce que nous souhaitons de grand cœur, pour lui et plus encore pour nous.

Au cours de la soirée, un bouquet a été offert à notre première chanteuse. Mlle Guerin qui n'est pas, *plastiquement parlant*, la réalisation parfaite de la Marguerite de Gœthe et de Gounod, ne donne pas non plus à ce rôle le caractère de simplicité et naïveté qu'il reclame impérieusement. Elle le chante trop, si nous pouvons ainsi dire.

Que n'avons-nous, hélas ! le même reproche à faire à M. Maire. M. Guillien a chanté et joué le rôle de Valentin avec ce goût et cette conviction qu'on lui connaît, et a été comme de coutume applaudi et rappelé.

Belgique.

— Une affreuse nouvelle met en émoi tout Bruxelles. Malgré le peu de solidité de la glace, sept personnes s'étaient aventurées sur l'étang Saint-Josse-Ten-Noode. Une rupture s'est produite ; trois des imprudents ont pu s'échapper, les quatre autres sont noyés. On ignore, à l'heure présente, le nom des victimes.

— MONS. — Les Petits-Frères, les Jésuites, les *Rédemptoristes* et les Capucins habitant la ville de Mons viennent de recevoir avis de leur incorporation dans la garde civique.

— LE CRIME DE LODELINSART. — Dans une petite maison basse, sans étage et un peu retirée de la route du Chênois, vivait seule Joséphine Piérard, veuve d'Henri-Hubert Henraux et plus connue sous le surnom de « Fiffine France ». Née le 18 décembre 1792, « Fiffine », très-grande de taille et encore droite comme un roseau, portait allègrement le lourd fardeau de ses 88 ans, vivant des revenus d'un petit capital.

Hier matin, à 9 heures, comme la maison de *Fiffine* était encore close, la voisine vient frapper à sa porte et, ne recevant pas de réponse, essaie d'ouvrir. La voisine entre, trouve la première place vide et s'avance hésitante vers la seconde. Là un effrayant spectacle l'attendait ; sa vieille amie est étendue sur le dos dans un coin de la chambre, la tête baignant dans une mare de sang; une large entaille au cou laisse voir la gorge tranchée complètement.

La malheureuse a reçu en outre à la figure quatre coups d'un instrument plus ou moins tranchant dont l'un lui a fracassé le crâne. Plus tard on retrouve sous le corps un long courbet, à la lame droite, émoussée et toute maculée de sang, c'est l'arme meurtrière. La rigidité du cadavre, d'après les constatations de la police, fait remonter la mort à la veille au soir.

On croit jusqu'ici que le vol n'est pas le mobile du crime : une somme de trente francs qu'on supposait en la possession de la victime a été retrouvée dans une petite boîte en fer blanc cachée sous l'escalier de la cave.

Le parquet s'est rendu sur les lieux hier à midi.

MM. les docteurs Gilles, de Charleroi, et Quinet, de Lodelinsart ont fait l'autopsie.

On racontait hier un détail touchant des dernières années de la vie de Fiffine : elle n'a plus qu'un fils, qui demeure à quelques pas de là. Il y a bien quarante ans, un autre avait été tué à la fosse et sa vieille mère avait conservé comme souvenir de lui une montre qui était toujours suspendue au-dessus de son lit.

Or, l'année dernière, on pénétrait dans la maison et on enlevait le cher souvenir que la bonne femme gardait comme la prunelle de ses yeux. Elle n'a jamais pu se consoler de cette perte.

Il y a un mois on s'introduisait encore chez Fiffine et on lui volait 125 francs qu'elle venait d'aller toucher et qu'elle avait cachés dans une cafetière. On n'a jamais pu découvrir le voleur, mais on soupçonne que lui et l'assassin d'hier ne font qu'un.

FAITS DIVERS

— Un incendie considérable a éclaté hier soir au Bonscat, Bordeaux, dans l'usine Mallet, où se fabriquent des bougies, savons, margarine, etc., et a duré jusqu'à deux heures du matin. La savonnerie et la glycérinerie sont entièrement détruites.

Grâce à la promptitude des secours, la fabrique de bougies et de vastes magasins remplis de marchandises ont été préservés. Les pertes couvertes par des assurances, sont évaluées à 400,000 francs.

— Treize personnes ont péri dans l'incendie d'une ferme du comté de Stranfort, New-Hampshire, du 7 janvier.

Neuf personnes ont été tuées et trois blessés mortellement par l'explosion d'un laminoir, à Allen town, dans la Pensylvanie.

Quatre personnes ont été tuées par l'explosion d'une fonderie à Newark (New-Jersey).

Enfin, à New-York, quatre personnes ont péri dans l'explosion d'une brasserie.

— INCENDIE DU RICHELIEU A TOULON — Quelques journaux ont prétendu que l'incendie du *Richelieu* était éteint. Les pompes à vapeur fonctionnent cependant toujours, versant des torrents d'eau sur le navire. Un scaphandrier est, paraît-il, descendu dans l'intérieur malgré les gaz délétères; et aurait trouvé toutes les parties boisées entièrement carbonisées. Actuellement, on dégage le navire; les tourelles sont enlevées, quelques canons sont aussi retirés de l'eau, et transportés à la Direction d'artillerie pour les réparations nécessaires; jusqu'à présent, le matériel est en meilleur état que l'on ne s'y attendait; un homme s'est noyé pendant le sauvetage, la nuit; la pluie tombant à torrents avait tellement engourdi les membres des courageux sauveteurs que le malheureux n'a pas eu la force de saisir un aviron qu'on lui tendait.

Une question intrigue nos ingénieurs. Il paraît que le *Richelieu* s'affaisse de plus en plus; le fond n'étant pas très-vaseux à cet endroit, ce fait ne laisse pas que de les inquiéter; on parle d'un enfoncement de près d'un mètre. Le relèvement du navire ne sera pas possible avant quinze ou vingt jours.

— Une scène assez piquante a eu lieu la semaine dernière aux Halles centrales de Paris. Une jeune dame marchandait un énorme brochet vivant encore. Ayant eu l'imprudence d'approcher sa main trop près de la tête du monstre, celui-ci happa au passage un de ses doigts, qu'il mordit cruellement. Aux cris poussés par la dame on accourut et on eut toutes les peines du monde à faire lâcher prise au brochet. Il fallut qu'un monsieur se décida à lui trancher la tête. Mais cette besogne faite, une autre difficulté se présenta. La marchande voulait absolument que la dame acbetât son poisson décapité. Cette dernière refusait une acquisition qui avait failli lui être si fâcheuse. De là une constestation que le monsieur déjà mentionné trancha, comme la tête du brochet, en faisant l'acquisition du trop vindicatif poisson.

— La station de la Maison-Blanche, située sur le chemin de fer de Ceinture, a été hier, à neuf heures, le théâtre d'un suicide émouvant.

M. Gelier, demeurant rue du Moulin-de-la-Pointe, semblait attendre sur le quai d'embarquement le moment de monter en voiture.

Tout à coup, au moment où le train 112, qui ne s'arrête pas à la gare, arrivait, M. Gelier s'élança sous le train avant qu'on ait pu le retenir.

Le malheureux a été écrasé. On n'a relevé que des débris informes, qui ont été envoyés à la Morgue.

— Une pauvre mère de famille, Mme P.., demeurant à Belleville, a été victime hier d'un vol audacieux. Elle se trouvait dans un omnibus de la ligne des Filles-du-Calvaire aux Ternes, ayant à côté d'elle son fils, un garçon d'une dizaine d'années, qu'elle conduisait à l'école St-Nicolas Son autre voisin était un monsieur très bien mis, qui paraissait lire avec une attention soutenue un journal anglais; ce monsieur, très gros, tenait plus de place que le règlement n'en assigne à chaque voyageur et serrait beaucoup sa voisine.

La nuit venait et l'intérieur de la voiture était plongé dans l'obscurité. Tout à coup, la dame P.... reçoit une poussée brusque; c'était son gros voisin qui l'en avait gratifiée, bien involontairement, disait-il en s'excusant de son mieux et en se traitant de maladroit.

Quelques instants après il descendait ; à peine avait-il quitté la voiture que la dame P... s'apercevait du vol de son porte-monnaie contenant une centaine de francs, tout ce qu'elle possédait, hélas ; pour comble de malheur, cette somme lui était absolument nécessaire pour payer la pension de son fils.

Elle a porté plainte au bureau de M. Dodiau, commissaire de police. Mais, jusqu'à présent, le gros Anglais n'a pas été retrouvé.

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 15 décembre :

« Un crime monstrueux a été commis samedi dernier dans la portion nord du comté de Monroe (Mississipi). Deux étrangers, disant se nommer Miller, ont demandé et reçu l'hospitalité pour la nuit dans la maison de M. Brown Riding. Vers onze heures du soir, cette maison toait en flammes. Des voisins sont venus effrir de l'aide, mais il était trop tard : l'incendie avait achevé son œuvre, et dans les décombres on trouvait les restes calcinés des époux Riding et de leur petite fille, âgée de deux ans.

» Il n'y avait pas trace des étrangers à qui on avait accordé l'hospitalité ; on apprenait cependant qu'on les avait vus s'éloigner, l'un dans la direction d'Aberdeen, l'autre dans celle de Tupelo. Deux détachements de citoyens se sont mis aussitôt à leur poursuite, et l'un de ces hommes a été capturé dans un champ, à 6 milles d'Aberdeen, et ramené près des ruines de la maison incendiée. Pressé de questions, il a fait l'horrible récit suivant :

» Nous voulions de l'argent. On nous a permis de passer la nuit. Nous nous sommes couchés en ayant soin de rester éveillés. Quand la respiration des personnes de la famille nous a appris qu'elles dormaient, nous nous sommes levés, nous les avons chloroformisées, et nous avons pris tous ce qu'il y avait dans la maison : 27 dollars en argent, une montre, des vêtements et une paire de bottes.

» Ensuite, nous avons répandu sur le lit et sur le plancher du coton saturé de pétrole ; nous y avons mis le feu et nous sommes partis.

» Dès que le misérable eut achevé sa confession, il a été décidé qu'on lui infligerait la peine du talion. On l'a attaché à un arbre, et de petits morceaux de bois de pin saturés de pétrole ayant été amoncelés autour de lui, le feu a été mis à ce bûcher improvisé. Le même châtiment sera infligé à son complice s'il se laisse prendre. »

— Il y a quelques jours, on a trouvé dans la forêt communale de Badonviller, le cadavre d'un inconnu, dit le *Moniteur* de Nancy.

Il était vêtu comme un ouvrier endimanché. Un revolver était à côté de lui : un parapluie en coton fiché dans la terre tout près de lui et à côté un panier-cabas en aloès, contenant un mouchoir, une tabatière, une cordelette de deux mètres, une fiole en verre blanc à moitié pleine, renfermant un liquide blanc alcoolique, un morceau de savon et un rasoir sur le manche duquel était gravé à la pointe les mots : Louis Noir.

L'autopsie en a été faite le lendemain et a démontré que cet individu s'était suicidéen se tirant un coup de revolver dans le côté gauche de la poitrine ; le projectile est entré au-dessous du mamelon gauche, a cheminé entre la peau et les côtes en un trajet de huit centimètres puis a pénétré et perforé le poumon à sa base : de là hémorragie foudroyante qui a causé la mort.

Le cadavre est d'un homme de quarante-cinq à cinquante ans, gros, replet, de taille moyenne, avec moustache et mouche grisonnantes ; les mains sont d'un écrivain, sans callosités.

— Le préfet de Vaucluse ayant appris qu'une messe de Gounod serait exécutée demain dans la chapelle privée de M. Olivier Perret, négociant, a interdit cette solennité sous la menace de l'intervention de la police.

TRIBUNAUX

Aujourd'hui viennent de se terminer, devant le conseil de guerre séant à Tours, les débats relatifs au vol commis à l'abbaye de Bellefontaine, lors de l'exécution des decrets.

Le soldat Juge, du 135e de ligne, accusé d'avoir volé un coffre-fort, de l'avoir fracturé et jeté dans un puits, a été condamné à trois ans de prison.

Il ressort, tant du réquisitoire sévère et juste dans ses appréciations, de M. le commissaire du gouvernement, que de la brillante plaidoirie de Me Houssard, du barreau de Tours, que des circonstances atténuantes très étendues ont dû être accordées à l'accusé.

La propriété violée, la brèche ouverte pour permettre aux exécuteurs du décret de pénétrer dans un domaine privé, ont pu, sans nul doute, être considérées comme des faits donnant le droit à des actes coupables et pervertir, chez un homme jusque là irréprochable, le sens moral, et l'égarer au point de devenir un criminel.

Le courrier de Salon

Admettant des circonstances atténuantes la cour a condamné hier Amouroux et Eyssautier, assassins du courrier de Salon aux travaux forcés à perpétuité. Les condamnés sont restés impassibles.

P. B.

NOUVELLES DU SOIR

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*)

Les premières nouvelles qui nous arrivent des grandes villes paraissent favorables aux républicains radicaux.

Les révolutionnaires socialistes ne paraissent pas avoir été partout aussi heureux qu'à Roubaix.

Voici quelques-unes des dépêches qui nous arrivent :

A Saint-Etienne

Un grand nombre d'électeurs se sont rendus au scrutin. Trois listes en présence : Opportuniste, radicale et socialiste. Les conservateurs se sont abstenus et ont déposé des bulletins contenant des noms quelconques pour rendre nécessaire un second tour de scrutin.

De nombreux placards affichés pendant la nuit ne portant aucun nom d'imprimeur et constituant un appel à la guerre civile ont été enlevés ce matin par la police.

A Lyon

Lyon, 9 janvier.

Résultat définitif. — Ville de Lyon.

36 conseillers à élire.

Inscrits	73.797
Votants	43.727

Elus 31 candidats du Comité central; 2 candidats du comité conservateur ; 1 candidat intransigeant.

Les voix se répartissent ainsi entre les différents candidats élus et non élus :

Comité central	29.397
Comité conservateur	11.756
Intransigeant	7.209

Deux ballottages favorables au Comité central.

A Nîmes

Nimes, 9 janvier.

21 républicains et légitimistes sont élus.

A Bordeaux

12 républicains modérés ont été élus.
Il y a 18 ballottages.

A Montpellier

18 républicains ont été élus.
Il y a 14 ballottages.
Résultats connus de 97 communes du département de l'Hérault : 72 conseils municipaux républicains ; 17 conseils municipaux conservateurs et 8 ballottages.

A Mérignac

M. Decraix est élu.

A Marseille

Marseille, 10 janvier.

Voici le résultat des élections municipales pour 20 sections sur 58 :

Inscrits pour les 20 sections	30786
Votants	19414
Comité central	8203 voix
Union républicaine	5617 »
Comité de défense des libertés publiques	5450 »

Le résultat général ne sera pas connu avant 4 heures du matin.

A Port de Bouc la liste républicaine a passé avec une grande majorité.

Il y a ballottage entre la liste du Comité central, celle de l'union républicaine et la liste des candidats conservateurs.

La liste du Comité central tient.

Le trente-troisième procès du « Triboulet »

Le *Triboulet* annonce qu'il est assigné pour le 13 de ce mois devant la 8e chambre correctionnelle, pour injure contre le Conseil supérieur de l'instruction publique.

On sait que l'*Univers* et l'*Union* sont également poursuivis.

Adresse au Roi d'Espagne

Madrid, 9 janvier.

L'adresse des députés en réponse au discours du trône est la paraphrase complète des déclarations royales.

L'adresse dit que les droits des créanciers sont sous la sauvegarde de la nation et ajoute que les députés discuteront avec la plus grande attention l'importante question des finances.

Incendie à Berlin

Berlin, 9 janvier.

Voici quelques détails sur l'incendie qui a éclaté dans les combles des bâtiments de l'état-major : Le feu a pris vers dix heures du soir et était complètement éteint avant minuit, de sorte qu'on a pu commencer dès cette heure les travaux de remise en ordre. Les dégâts sont peu considérables. Aucun document important n'a été endommagé. Le prince impérial et le maréchal de Moltke étaient sur le lieu du sinistre.

Bulletin du Commerce

LAINES

Notre correspondant d'Anvers nous envoie la communication suivante :

Les prochaines ventes publiques de laines s'ouvriront le 19 et dureront jusqu'au 27 courant ; les 17.972 balles portées au catalogue se composent de

15302	b. laines	de la Plata
600	»	d'Australie
910	»	du Cap
700	»	de Russie
260	»	d'Espagne

qui seront vendues sans frais aucun à charge des acheteurs.

Dépêches télégraphiques. — Service spécial

COTONS

Le Havre, 10 janvier, 1 h. 40 s.

Ventes de la matinée 750 balles. Le marché est calme.

Le Zéeland venant de Savannah, avec un changement de 3707 b. est entré samedi dans le port du Hâvre.

New-York, 10 janvier.

Prix du Middling disponible 12 c à la livre.

Voici le terme : janvier 11.98; février 12.29; avril 12.43; mai 12.57; juin 12.68; juillet 12.77; avril 12.83.

Les prix sont soutenus.

Vente : 58,000 balles.

Nouvelle Orléans, 10 janvier.

Voici le terme : janvier 11.54; février 11.67; mars 11.91; avril 12.13; mai 12.15; juin 12.27.

Recettes, dont les ports du Golfe.	8.000 b.
» de l'Atlantique	9.000 b.
Expédition : vers l'Angleterre	10.000 b.
» la France	6.000 b.
» le Continent	5.000 b.

Liverpool 10 janvier.

Ventes 8000 b. — Les disponibles sont inchangés. Il y a acheteur en livrables avec une baisse de 1/32.

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	10 JANV	8 JANV.
3 0/0	84 90 ./.	84 90 ./.
3 0/0 amortissable	86 60 ./.	86 60 ./.
4 1/2 0/0	115 25	115 75 ./.
Emprunts 5 0/0	120 40 ./.	120 25 ./.

Service particulier	10 JANV.	8 JANV.
Act. Banque de France.	3800 00	3750 00
» Société générale.	642 00	630 00
» Crédit f. de France.	1477 00	1455 00
» Chemin autrichien.	596 00	595 00
» Lyon	1570 00	1580 00
» Est	770 00	765 00
» Ouest	835 00	840 00
» Nord	1775 00	1735 00
» Midi.	1178 00	1175 00
» Suez	1363 00	1357 00
5 % Péruvien	23 5/8	22 1/8
Act. Banq. ottom. (anc.)	000 00	000 00
» Banq. ottom. (nouv.)	549 00	549 00
Londres court.	25 30 50	25 29 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	670 00	672 00
Turc	12 77	12 62

Sauvez les enfants

dans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

M. le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (élément dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farinacées, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, et d'adultes dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même dans les cas les plus désespérés :

Cure N° 180,180. — Ma petite Marie, chétive frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. J. G. DE MONTANAY, 44, rue